



Newsletter 8/2022 de l'EICom

Berne, le 1 septembre 2022

L'EICom publie les valeurs-clés de la réserve hydroélectrique

L'EICom table sur un ordre de grandeur de 500 GWh avec une marge de plus ou moins 166 GWh. Le dimensionnement de la réserve doit garantir l'approvisionnement en électricité de la Suisse pendant une période de quelques semaines à la fin de l'hiver en cas de consommation indigène accrue, de disponibilité réduite des centrales électriques suisses et de possibilités d'importation restreintes. La réserve hydroélectrique permet de faire face à une situation critique imprévue et contribue ainsi à renforcer la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. Si l'ensemble de l'Europe devait connaître une situation de pénurie d'électricité, la réserve hydroélectrique ne contribuerait que dans une moindre mesure à la sécurité de l'approvisionnement, car elle n'apporte pas d'énergie supplémentaire dans le système.

[Fiche d'information sur la réserve hydroélectrique](#)
[Valeurs-clés de la réserve hydroélectrique](#)

Communication relative à la « Participation » des consommateurs finaux en approvisionnement de base aux installations de production : modèles des gestionnaires de réseau de distribution

L'EICom a publié une nouvelle communication sur les modèles participatifs d'entreprises d'approvisionnement en énergie (EAE). Dans de tels modèles, l'EAE construit et exploite une nouvelle installation de production d'énergie (IPE), le plus souvent une installation photovoltaïque (installation PV). Les consommateurs finaux intéressés ont alors la possibilité de « participer » d'une certaine manière. La plupart du temps, ils versent pour ce faire une contribution unique liée à une surface déterminée de l'installation PV. En contrepartie, ils reçoivent une indemnisation périodique pour une durée déterminée, qui correspond souvent à une certaine quantité d'électricité par an pendant 20 ans. Le décompte se fait avec la facture d'électricité.

Si de tels modèles donnent lieu à une déduction sur la facture d'électricité, ils peuvent être interdits en raison des prescriptions relatives à la séparation des activités, notamment à la séparation des activités en termes d'informations au sens de l'art. 10, al. 2, de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (loi sur l'approvisionnement en électricité, LApEI ; RS 734.7), s'ils ne sont pas conçus comme un tarif de l'approvisionnement de base. En outre, des questions se posent en ce qui concerne l'accès au réseau.

Dans sa communication, l'EICom formule des exigences quant à la conception des « modèles participatifs » afin qu'ils puissent être considérés comme autorisés par le droit de l'approvisionnement en électricité. Les modèles existants qui ne répondent pas aux exigences doivent être adaptés d'ici au 1^{er} janvier 2024. Le secrétariat technique avait déjà fourni des informations sur les principales bases juridiques lors des séances d'information pour les gestionnaires de réseau (diapositives 69 et suivantes) et avait présenté quelques réflexions générales sur de tels modèles.

[Vers la communication](#)

Inscription au Forum EICoM 2022

Cette année, le Forum EICoM aura lieu le vendredi 18 novembre 2022, au SwissTech Convention Center à Lausanne. Nous nous réjouissons d'accueillir à nouveau des experts de renom, représentant le secteur de l'électricité, le monde politique et les milieux scientifiques. Vous pouvez dès à présent vous inscrire au Forum EICoM 2022. Se déroulant sur une demi-journée, il sera consacré à la gestion des risques dans le secteur de l'énergie. Voici le programme :

13 h 00	Arrivée des participants Café + snack	
13 h 30	Mots de bienvenue	Président de la Commission Werner Luginbühl
13 h 35	Exposé EICoM	Vice-présidente de la Commission : Laurianne Altwegg
14 h 00	Premier exposé : Marché de l'électricité et risques géopolitiques	PD Dr Marcus Keupp, économiste militaire EPF Zurich
14 h 30	Exposé d'introduction concernant les cyberrisques	Membre de la commission Sita Mazumder
14 h 35	Deuxième exposé : Les cyberrisques : tous les cas de figure - Best Practice to Worst Case	Stefano Bracco, spécialiste en cybersécurité ACER
15 h 00	Pause	
15 h 30	Introduction de la table ronde : Gérer les risques liés aux prix de l'énergie sous différents angles	Alain Creteur, CEO de Stahl Gerlafingen et Antje Kanngiesser, CEO d'Alpiq
15 h 45	Table ronde : Gestion des risques dans le secteur de l'énergie	Participants : tous les intervenants + membre de la commission Felix Vontobel Animation : Membres de la commission Katia Delbiaggio, Andreas Stöckli
16 h 15	Conclusions et perspectives	Directeur du Secrétariat technique de l'EICoM Urs Meister
16 h 30	Apéritif de réseautage	

[Vers l'inscription](#)

Annonce : publication des tarifs 2023

L'EICoM communiquera les tarifs 2023 prochainement, probablement mardi 6 septembre, via un communiqué de presse.

[Site web : Prix de l'électricité](#)

Informations sur le projet EDES : enregistrement sur le portail e-GOV

L'EICom a décidé de remplacer le système de livraison des données en vigueur par une variante plus moderne et plus efficace. C'est dans ce but qu'elle a lancé le projet EDES (Système de livraisons des données de l'EICom). Les formulaires ont déjà été remplacés par des formulaires en ligne. La prochaine étape consistera à remplacer l'actuel portail des gestionnaires de réseau par la plateforme e-GOV du DETEC. La mise en service du nouveau portail est prévue pour début novembre. Cette étape mettra ainsi un terme au projet EDES de l'EICom.

Dans le cadre de la migration du système électronique de livraison de données EDES vers le nouveau portail e-GOV, il est nécessaire que tous les utilisateurs, enregistrés comme personnes de contact de leur entreprise dans l'ancien portail des exploitants de réseau, s'enregistrent dans le nouveau portail e-GOV d'ici fin septembre. L'inscription ne prend que quelques minutes et est très simple. Les utilisateurs concernés ont récemment reçu un courriel ou un courrier contenant des instructions supplémentaires à ce sujet.

Les prochaines étapes pour les enquêtes de l'EICom seront la mise en service du nouveau portail en octobre ; à partir de novembre, les formulaires Taux de changement et Interruptions d'approvisionnement seront disponibles pour la première fois sur le nouveau portail. Vous recevrez de plus amples informations à ce sujet à une date ultérieure.

[Vers le portail e-Gov](#)

Puissance et énergie de réglage 2021

Étant donné qu'on ne peut pas stocker l'électricité dans le réseau, il faut que la quantité d'énergie injectée dans ce dernier soit à tout moment égale à celle qui en est soutirée. Il est cependant impossible d'anticiper exactement les volumes d'électricité produits et consommés, malgré les très bonnes prévisions des fournisseurs. D'où la nécessité de compenser en permanence les écarts, même faibles, par rapport aux valeurs cibles. Cet ajustement se fait le plus souvent en adaptant la production d'électricité à la consommation du moment. L'EICom veille à ce que la LApEI soit respectée ; elle observe et surveille l'évolution des marchés de l'électricité dans la perspective d'un approvisionnement en électricité sûr et à un prix abordable. Cela implique également de contrôler l'acquisition des services-système, et plus particulièrement de l'énergie de réglage qui représente le principal centre de coûts.

Le rapport de l'EICom portant sur la puissance de réglage et l'énergie de réglage fait partie intégrante de cette surveillance. Il indique les quantités sollicitées et les coûts en découlant pour l'exercice 2021 ainsi que leur évolution entre 2014 et 2021. Il entend contribuer à la transparence et à la compréhension dans le domaine de l'énergie de réglage, composante importante pour une exploitation stable du réseau.

[Vers le rapport \(en Allemand\)](#)

Renseignements :

Antonia Adam, Médias et communication
Commission fédérale de l'électricité EICom
Secrétariat de la commission
Christoffelgasse 5
CH-3003 Berne
Tél. +41 58 466 89 99
antonia.adam@elcom.admin.ch
www.elcom.admin.ch